

Rappel NOM de l'élève : _____ Prénom de l'élève : _____

Nom et prénom du Représentant légal : M. Mme Melle _____

ADRESSE : _____

Code Postal : _____ VILLE _____

Date de naissance : _____ Tél. Portable : _____ Tél. Travail : _____

Profession (ou C.S.P.) _____

ADHESION A L'ASSOCIATION

Tout élève inscrit, ou son représentant légal, est automatiquement membre de l'association.

1^{ère} année d'inscription à SKV : _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Avez-vous fréquenté, ou fréquentez-vous une autre école de musique oui ☐ non ☐

☐ Précisez : Ecole de musique classique ☐ Ecole de musique traditionnelle ☐

☐ Précisez : Discipline(s) suivie(s) : _____ Niveau : _____

Observations :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) _____

Adhérent(e) majeur(e) ou représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur adhérent de l'association SKV :

Nom _____ Prénom _____

Demeurant à _____

Adhérent majeur : Accepte d'être photographié(e) et/ou filmé(e) par toute personne mandatée par l'association SKV.

Adhérent mineur : Accepte que la personne dont je suis le représentant légal soit photographiée et/ou filmée par toute personne mandatée par l'association SKV.

En conséquence, j'autorise, à titre gracieux, SKV à insérer

- Mon image et/ou mes propos dans tout support de communication
- L'image et/ou les propos de la personne dont je suis le représentant légal

intégralement ou par extrait (avec ou non dissociation du texte ou des images) émis par SKV.

Je suis informé(e) et accepte expressément que mes images ou celles de la personne dont je suis le représentant légal puissent être montées ou adaptées, en tout ou en partie (cadrage, coupure, son, couleurs, incrustation de titres, logos, commentaires, etc...).

Je suis informé(e) de ma capacité à dénoncer le présent accord à tout moment par LR/AR adressée à SKV. Néanmoins, mon image et/ou mes propos communiqués ou ceux de la personne dont je suis le représentant légal, à l'occasion de ma -de sa- participation pourront continuer à être diffusés afin de permettre l'écoulement des supports déjà existants.

Je renonce à ce jour et pour l'avenir, à toute demande de nature pécuniaire ou indemnitaire pour quelque raison que ce soit en rapport avec l'objet de la présente. Je renonce à exercer à l'encontre de SKV toute demande, action, recours de quelque nature que ce soit relatif aux présentes.

Je reconnais que le présent accord ne saurait obliger SKV à utiliser mon image et/ou mes propos ou ceux de la personne dont je suis le représentant légal.

Les tirages photographiques, films et fichiers numériques resteront la propriété de l'association SKV ayant son siège social à Saint-Brieuc - 55 rue Pinot Duclos.

Fait à _____ , le _____

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal, **précédée de la mention "j'accepte" ou "je refuse"**

REGLEMENT INTERIEUR

ADMISSION

ARTICLE 1 :

L'Ecole de Musique traditionnelle S.K.V. accepte des publics très divers par leurs âges, leurs goûts et la nature de leur demande. L'âge minimum requis pour les enfants est laissé à l'appréciation du professeur.

ARTICLE 2 :

Tout demandeur pré inscrit a la possibilité de participer gratuitement à un premier cours. Il doit ensuite confirmer son inscription et s'engager à une fréquentation régulière.

ARTICLE 3 :

Tout élève inscrit, à quelque titre que ce soit, doit s'être acquitté du montant de son adhésion annuelle. Le montant de cette adhésion est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE COURS

ARTICLE 4 :

Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement correspondant au montant des cours.

Le montant de la participation aux frais de cours est fixé également par l'Assemblée Générale. Il peut être acquitté en 1, 3 ou 4 versements. Les chèques seront encaissés soit :

UN versement : Encaissé en octobre

TROIS versements : Encaissés en octobre, janvier et avril

QUATRE versements : Encaissés en octobre, décembre, février et mai

L'élève s'engage pour toute l'année scolaire. Toute démission en cours d'année ne sera prise en compte que si elle relève d'un cas de force majeure, à savoir : longue maladie, accident ou déménagement hors agglomération de Saint-Brieuc (présentation d'une pièce justificative obligatoire).

Il est précisé toutefois que le montant du trimestre en cours n'est pas remboursé en cas de démission quel que soit l'objet de la démission (soit l'équivalent de 10 cours par trimestre).

ORGANISATION DES COURS INSTRUMENTAUX

ARTICLE 5 :

La règle pédagogique retenue est celle du cours instrumental collectif de 3 élèves par heure. Les enseignants peuvent proposer, pour raisons pédagogiques, des cours instrumentaux de 40 mn pour 2 élèves, 1h20 pour un groupe de 4 élèves de niveau homogène. Les cours instrumentaux individuels de 20 mn par élève restent l'exception. Ils sont organisés en fonction du calendrier scolaire et sont au nombre de 30, comprenant la semaine "casse les murs".

ARTICLE 6 :

La durée et le déroulement de l'année scolaire sont conformes aux usages en vigueur dans les établissements d'enseignement secondaire.

LOCATION D'INSTRUMENTS

ARTICLE 7 :

Un système de location d'instruments propriété de l'École a été mis en place. La location est réservée à des élèves de 1^{ère} année. Des dérogations peuvent être accordées par le Bureau de l'association gestionnaire en cas de disponibilités d'instruments. Les tarifs de location sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale. L'instrument loué peut être conservé pendant les vacances scolaires. Il devra être rendu à la rentrée ou immédiatement en cas de démission.

SECURITE

ARTICLE 8 :

Les usagers, à quelque titre que ce soit (cours, pratique collective, stages, etc.) s'engagent à prendre soin des locaux, du mobilier et des objets divers de l'École. Il est interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment et de troubler la tranquillité des cours et du voisinage de l'École.

ARTICLE 9 :

Tout élève enfant doit être accompagné par un adulte à la salle de classe pour être confié au professeur et y être repris à la fin de son cours.

Cette inscription est un engagement contractuel vis-à-vis de l'association.

Je m'engage à payer les frais de participation aux cours dès mon inscription.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et en accepte les termes.

Fait à : _____

Le : _____

Signature de l'adhérent (ou de son représentant légal)

GRILLE TARIFAIRE 2016-2017 et ECHEANCIER DE REGLEMENT

Grille tarifaire ① Adultes - FORMATION DU MUSICIEN (durée d'une séance : voir fiche d'inscription)								
	Montant de l'inscription	Nbre de chèques	Octobre	Décembre	Janvier	Février	Avril	Mai
Adultes	Adhésion 26.00 €	1	404.00					
	Cours 378.00 €	3	152.00		126.00		126.00	
	Total 404.00 €	4	122.00	94.00		94.00		94.00

2^{ème} instrument adulte : 320 €

10mn hebdomadaires de cours instrumental en plus : 200,00 € annuel en sus

Grille tarifaire ② Jeunes <18 ans – Etudiants – FORMATION DU MUSICIEN (durée d'une séance : voir fiche d'inscription)								
	Montant de l'inscription	Nbre de chèques	Octobre	Décembre	Janvier	Février	Avril	Mai
Jeunes <18 ans Etudiants	Adhésion 26.00 €	1	346.00					
	Cours 320.00 €	3	134.00		106.00		106.00	
	Total 346.00 €	4	106.00	80.00		80.00		80.00
Jeunes <18 ans si QF Caf < 316 €	Adhésion 26.00 €	1	306.00					
	Cours 280.00 €	3	122.00		92.00		92.00	
	Total 306.00 €	4	96.00	70.00		70.00		70.00

10mn hebdomadaires de cours instrumental en plus : 200,00 € annuel en sus

Grille tarifaire ③ Ateliers collectifs et Ensembles instrumentaux seuls (durée d'une séance : voir fiche d'inscription)								
	Montant de l'inscription	Nbre de chèques	Octobre	Décembre	Janvier	Février	Avril	Mai
Atelier collectif Adultes	Adhésion 26.00 €	1	213.00					
	Cours 187.00 €	3	91.00		61.00		61.00	
	Total 213.00 €							
Atelier collectif Etudiants	Adhésion 26.00 €	1	184.00					
	Cours 158.00 €	3	80.00		52.00		52.00	
	Total 184.00 €							
Atelier collectif Jeunes <18 ans	Adhésion 26.00 €	1	117.00					
	Cours 91.00 €	3	57.00		30.00		30.00	
	Total 117.00 €							
Ensemble Instrumental Tout public	Adhésion 26.00 €	1	126.00					
	Cours 100.00 €	3	56.00		35.00		35.00	
	Total 126.00 €							

Grille tarifaire ④ PARCOURS DECOUVERTE INSTRUMENTALE (durée d'une séance : voir fiche d'inscription)								
	Montant total	Nbre de chèques	Octobre	Décembre	Janvier	Février	Avril	Mai
Enfants de 5 à 7 ans	Adhésion 26.00 €	1	117.00					
	Cours 91.00 €	3	57.00		30.00		30.00	
	Total 117.00 €							

Location d'instrument (vielle)	160 €
--------------------------------	-------

Nous acceptons les bons CAF et les chèques vacances.

COUT TOTAL DU		
Moyen de paiement	Réf paiement	MONTANT
	Total versé	

INSCRIPTION ANNEE 2017-2018

M. Mme Mlle NOM de l'élève : _____ Prénom de l'élève : _____
 Tél. Fixe (1) : _____ Tél. Portable : _____ Tél. Travail : _____
 e-mail : _____ e-mail : _____

(1) les parents des élèves mineurs doivent être joignables

Adultes : FORMATION DU MUSICIEN **Option I** Adultes grille tarifaire ① – Etudiants grille tarifaire ②

COURS INSTRUMENTAL		Ateliers collectifs encadrés					Ensembles instrumentaux			
		Chant de haute Bretagne <i>S. Foll – le lundi</i>	Chant de basse Bretagne <i>R. Guéblez – le lundi</i>	Pluri instrumental <i>S. Foll – le lundi</i>	Pluri instrumental <i>Y. Rouget – le mercredi</i>	Pluri instrumental <i>Y.G. Le Bars – le jeudi</i>	Fanfare trad'	Violons & cordes frottées	Guitares, banjos & mandolines	Le Dessous des Cartes <i>Culture musicale</i>
Inscrire le (ou les) instruments choisi(s) dans les cases ci-dessus							20 h à l'année Calendrier défini avec le prof.			2 fois 6h00
Cours collectif de 3 élèves par heure (à défaut 20 mn par élève)		1h30 tous les 15 jours								
Case Grisée : mettre une croix Case Verte : mettre un chiffre selon votre choix (1 = 1 ^{er} choix)										

Jeunes : FORMATION DU MUSICIEN **Option I** Grille tarifaire ②

COURS INSTRUMENTAL		Ateliers collectifs encadrés		Ensembles instrumentaux		
		Chant de basse Bretagne <i>Prof. : R. Guéblez le lundi</i>	Pluri instrumental & culture musicale <i>Prof. : S. Foll le mardi</i>	Fanfare trad'	Violons & cordes frottées	Guitares, banjos & mandolines
Inscrire le (ou les) instruments choisi(s) dans les cases grisées ci-dessus				20 h à l'année Calendrier défini avec le prof.		
Cours collectif de 3 élèves par heure (à défaut 20 mn par élève)		1h30 tous les 15 jours	45 mn tous les semaines			
Mettre une croix dans la (ou les) case(s) grisée(s) ci-dessus selon vos choix						

Ateliers collectifs ou ensembles instrumentaux seuls Grille tarifaire ③

Ateliers Collectifs encadrés - Option II						Ensembles instrumentaux Option III			
Adultes et Etudiants					Jeunes		Tout public		
Chant de haute Bretagne <i>S. Foll – le lundi</i>	Chant de basse Bretagne <i>R. Guéblez – le lundi</i>	Pluri instrumental <i>S. Foll – le lundi</i>	Pluri instrumental <i>Y. Rouget – le mercredi</i>	Pluri instrumental <i>Y.G. Le Bars – le jeudi</i>	Chant de basse Bretagne <i>R. Guéblez – le lundi</i>	Pluri instrumental <i>S. Foll – le mardi</i>	Fanfare trad'	Violons & cordes frottées	Guitares, banjos & mandolines
1h30 tous les 15 jours					45 mn toutes les semaines		20 h à l'année Calendrier défini avec le prof.		
Case Grisée : mettre une croix					Case Verte : mettre un chiffre selon votre choix (1 = 1 ^{er} choix)				

Pour les petits de 5 à 7 ans **Option IV**

Grille tarifaire ④
Parcours Découverte Instrumentale <i>Le mercredi</i>
5 Modules de 6 séances (séance de 45 mn)
Mettre une croix ci-dessus

Adhésion simple : mettre une croix dans la case ci-contre **Option V**

L'association se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours ou un atelier si le nombre d'inscrits est insuffisant.